

# CONDITIONS GENERALES

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Avec ou sans fourniture de matériel. Sauf dispositions contraires prévues dans nos contrats d'entretien.

### 1- ACCEPTATION DE LA PRESENTE FACTURE

Cette facture implique pour le client l'acceptation des présentes conditions générales de ventes et de prestations de services. Elle dégage notre responsabilité en cas d'accident provoqué par des défauts de construction ou d'installation, soit par un mauvais usage de l'appareil, soit enfin par l'intervention d'un tiers en d'accident provoqué par des défauts de construction ou d'installation, soit par un mauvais usage de l'appareil, soit enfin par l'intervention d'un tiers postérieurement à notre passage.

### 2- CONTRADICTION

Au cas où les conditions de ventes ou d'achats de nos clients seraient en contradiction avec les nôtres, il est expressément convenu que le seul fait, pour le client, d'avoir fait effectuer l'intervention par nous ou d'avoir acheté, le matériel vendu par nous emporte automatiquement, de plein droit, et nonobstant les clauses contraires de ce client, l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

### 3- PRIX DE NOS PRESTATIONS DE SERVICE

Nos interventions donnent lieu à facturation de frais de déplacement et de main-d'oeuvre avec un minimum forfaitaire d'une heure sur le lieu de travail, toute heure commencée étant due.

Nos prix s'entendent pour paiement comptant et ne donneront lieu à aucun escompte.

### 4- DEVIS

Le devis établi est un minimum, il est possible qu'après démontage de l'appareil, il soit indispensable de changer et facturer d'autres pièces défectueuses. Pour les clients sous contrat, le devis est gratuit. Pour les clients qui n'ont pas de contrat, il sera facturé le déplacement et la main d'oeuvre de la visite de l'appareil si le devis n'est pas suivi d'exécution.

Les travaux prévus par le devis seront exécutés après acceptation écrite du client, et le versement d'un acompte de 50% du montant TTC du devis. Le solde de la facture de ces travaux est exigible automatiquement et de plein droit immédiatement après l'exécution des travaux.

Dans le cas d'une demande de crédit chauffage, les travaux seront commencés après réception de l'accord de l'organisme prêteur, et après versement de l'acompte égal à la différence entre le montant du devis et le montant du crédit obtenu.

### 5- CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos interventions et dépannages sont payables comptant. En cas de non paiement d'une intervention, nous nous réservons le droit de refuser toute nouvelle intervention.

Conformément à la loi n°92-1442 du 31/12/92, le règlement à une date antérieure à l'échéance indiquée bénéficiera d'un escompte de 0% par mois. Tout paiement postérieur sera pénalisé (voir paragraphe 7).

### 6- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des matériels fournis au cours de nos interventions est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix de nos marchandises. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au jour de leur parfait paiement. Conformément aux termes de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les risques encourus par la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

### 7- DEFAT DE PAIEMENT

Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous aucun prétexte même litigieux. Aucune réclamation sur la qualité ou sur la nature d'une fourniture de biens ou prestations de services n'est suspensive au paiement de celle-ci.

Tout retard de paiement entraîne de PLEIN DROIT ET SANS AUCUNE MISE EN DEMEURE :

- L'exigibilité entière de la créance à notre Société.
- L'exigibilité de l'intérêt de retard au taux contractuel correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal.
- L'exigibilité d'une pénalité contractuelle égale à 20% des sommes dues, sans préjudice des frais de recouvrement (judiciaire ou autre) lesquelles seront à la charge de l'acheteur.

### 8- GARANTIES

La garantie de nos prestations de main d'oeuvre ne peut être accordée que portant sur des matériels reconnus sur nos bulletins d'interventions et facturés, comme neuf ou en très bon état et pour une durée limitée à 3 mois à l'exception de tous incidents provoqués par fausses manoeuvres, malveillances, personnes étrangères à nos services, sinistre, guerre, inondation, tremblement de terre, incendie, orage... Ne sont pas garantis également les éventuels incidents constatés dans le circuit chauffage (en dehors de la chaudière) ou de la cheminée.

Si l'état du matériel sur lequel doit porter l'intervention, appelle des réserves de notre part, nous n'intervenons qu'après avoir formulé ces réserves et proposé sur le bulletin d'intervention ou tout autre document annexe un palliatif provisoire de dépannage qui ne représente pas une solution définitive et qui doit être complété dans tous les cas et dans les plus brefs délais, à la seule initiative du client, par une visite d'entretien de remise en état complète des matériels objets de la réserve.

Les garanties que nous appliquons sur les pièces ou produits fournis sont celles qui sont accordées par nos fournisseurs.

Cette garantie donne lieu au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, sans aucune indemnité. Les pièces remplacées gratuitement ou en échange standard restent notre propriété.

Les frais de dépose ou de remontage sont à la charge du client, ainsi que le port, excepté si le client peut justifier d'une faute de notre part et seulement à proportion de cette faute.

Intervention à titre gracieux dans les 3 mois en cas de renouvellement de la défectuosité constaté à la précédente intervention (pièce et main d'oeuvre).

### 9- ASSURANCE

Nous déclarons avoir souscrit une assurance civile et décennale à responsabilité civile nous garantissant dans l'exercice de notre profession pour les seuls dommages qui pourraient nous être imputés du fait de nos interventions. (ALLIANZ, Cabinet DRIOT, 14 Place Foch, 43140 SAINT DIDIER EN VELAY, n°55313321, couverture géographique France métropolitaine).

Nous ne pourrions en aucun cas, être tenus responsables des accidents ou incidents survenus du fait :

- du mauvais état d'entretien des installations
- de la vétusté et de l'usure des matériels installés.

### 10- CONFORMITE ET SECURITE

Les ventilations hautes et basses doivent être maintenues dégagées en permanence.

Le Client certifie que ces installations et en particulier celles ayant pour objet la ventilation des locaux, l'évacuation des gaz brûlés, la protection des circuits et des canalisations de toute nature, l'alimentation et la distribution électrique sont en conformité avec les règles de l'art et les réglementations en vigueur. Nous nous réservons le droit de refuser d'intervenir sur toute installation qui ne répondrait pas aux exigences ci-dessus.

Le client déclare avoir pris connaissance des constatations ou réserves formulées par nous et se charge d'apporter aux installations toutes modifications nécessaires pour les adapter à la réglementation en vigueur. Dans le cas contraire, seule sa responsabilité pourra être engagée pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à lui-même ou à des tiers.

### 11- CONTESTATIONS

Toutes les contestations relatives à l'intervention ou à l'exécution des présentes conditions générales de ventes seront exclusivement de la compétence du Tribunal de Commerce de notre Siège Social, même en cas de demande incidente, de demande en garantie ou de pluralité des défendeurs.

### 12- MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressé par le client consommateur à l'entreprise, conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MCCA dont nous relevons par voie électronique [www.mcca-mediation.fr](http://www.mcca-mediation.fr) ou par voie postale : Médiateur du Commerce Coopératif et associé (MCCA) FCA – 77 Rue du Lourmel 75 015 Paris.

### 13 – DONNEES

Les informations recueillies par le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurités, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est notre entreprise, dont le nom, les coordonnées postales et email figurent au recto. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable du traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi N°2004-801 du 6 août 2004, et par le règlement Européen N°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).